



INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Portzamparc OBLIGATIONS

ISIN : (C) FR0007378492

ISIN : (D) FR0010420232

OPCVM géré par Portzamparc Gestion

OBJECTIF DU FONDS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : Obligations et autres titres de créance libellés en Euro.

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance égale à celle de l'indice Euro MTS 3-5 (coupons réinvestis), diminuée des frais de gestion. L'indice Euro MTS 3-5 est l'indice représentatif de la performance des obligations d'Etat de la Zone Euro de maturité comprise entre 3 et 5 ans. La durée de placement recommandée est de 2 ans.

La stratégie d'investissement suit un processus « top down » qui part d'une étude des critères macroéconomiques pour déterminer les segments de marchés à privilégier pour ensuite sélectionner les titres présentant les meilleurs potentiels. Les stratégies utilisées par le gérant suivent trois axes principaux :

- les stratégies liées aux niveaux absolus des taux : retenir l'exposition la plus adaptée au scénario macroéconomique envisagée.
- les stratégies liées à la structure de la courbe des taux :
 - sélectionner les zones de la courbe des taux Euro présentant le potentiel le plus élevé,
 - déterminer une allocation en titres à taux variable de type obligataire.
- les stratégies liées au risque de crédit : sélectionner les émetteurs ou les émissions présentant des perspectives attractives au regard de la qualité de signature.

Pour réaliser cette politique de gestion, le fonds sera investi principalement en obligations à taux fixe, en obligations à taux variable monétaire et obligataire, en obligations indexées sur l'inflation et en Titres de Créances Négociables émis à taux fixe ou à taux variable. Il sera également investi dans des actions ou parts d'OPCVM/FIA français ou OPCVM européens dans la limite de 10% de

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce système de notation est basé sur les fluctuations moyennes passées de la valeur liquidative du fonds.

Le fonds est classé en catégorie 3 : ce niveau de risque reflète principalement le risque du marché des obligations de la Zone Euro sur lequel il est investi.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement « sans risque ».

l'actif net. Le fonds n'investira pas sur des titres d'émetteurs dont la signature les classerait en catégorie spéculative, soit une notation supérieure ou égale à BBB- ou Baa3 selon respectivement les agences Standard & Poor's et Moody's ou équivalent selon analyse de la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas à ces notations de manière mécanique ou exclusive mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Le gérant pourra également avoir recours aux instruments dérivés pour ajuster l'exposition aux risques de taux. L'OPCVM sera géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité de 1 à 6 (il s'agit de la sensibilité de la valeur liquidative aux évolutions des marchés de taux).

L'OPCVM pourra recourir aux instruments dérivés (tels que des contrats à terme, des swaps), dans la limite d'une fois l'actif, afin de répondre à des objectifs précis en matière de couverture ou d'exposition aux risques de taux. Ils pourront également permettre de reconstituer, de manière synthétique, des titres intégrant des dérivés (dans la limite de 5% de l'actif).

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour d'ouverture d'EURONEXT Paris (J), hors jours fériés légaux en France, jusqu'à 11h30 auprès du Dépositaire.

Le calcul de la valeur liquidative est effectué à J+1 ouvré sur la base des cours de clôture de J.

Le règlement intervient à J+3 ouvrés.

Pour les parts « C » : l'OPCVM réinvestit ses revenus.

Pour les parts « D » : l'OPCVM distribue des revenus trimestriels.

Le calcul de ces performances passées ne préjuge pas des performances futures. Suivant l'évolution des marchés sur lequel le fonds est investi, la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. **Ce fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital initialement investi.**

Le risque important pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur ci-dessus est :

- **Risque de crédit** : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de sa défaillance qui pourra entraîner une baisse de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative du FCP
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout autant augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais s'appliquant avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	néant
<i>Ceci est le maximum pouvant être déduit de votre actif avant qu'il soit investi et/ou avant que les bénéfices de votre investissement ne vous soient payés</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,18% de l'actif net
Frais prélevés par le fonds dans certaines conditions	
Commission de performance	néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

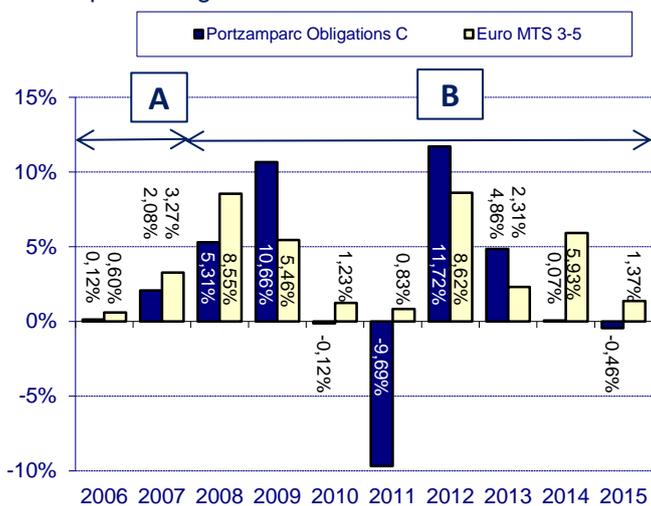
Les frais courants indiqués sont basés sur les coûts du dernier exercice clos en décembre 2015. Ils peuvent varier d'année en année. Ils excluent :

- les éventuels frais liés à la performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté les frais d'entrée ou de sortie payés par le fonds en cas d'investissement dans des parts d'autres OPCVM.

Pour plus d'information sur les frais, merci de vous reporter à la rubrique « frais et commissions » du prospectus du FCP disponible sur le site de la société de gestion.

PERFORMANCES PASSES

Performances annuelles passées de l'OPCVM Portzamparc Obligations :



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du Dépositaire : CACEIS BANK France.

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés, dans un délai d'une semaine, sur simple demande écrite du porteur, auprès de : PORTZAMPARC Gestion 10, rue Meuris 44100 NANTES. Le Prospectus est disponible sur le site internet de la Banque Populaire Atlantique (www.atlantique.banquepopulaire.fr) et sur le site de PORTZAMPARC Société de Bourse (www.portzamparc.fr).

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion et des guichets de la Banque Populaire Atlantique, ainsi que sur le site de PORTZAMPARC Société de Bourse (www.portzamparc.fr).

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à imposition. Nous lui conseillons de se renseigner à ce sujet auprès des commercialisateurs du FCP.

La performance passée affichée ici inclut tous les frais et coûts à l'exception des droits d'entrée. La valeur du fonds est calculée en euro.

Le fonds a été créé le 23 décembre 1983.

Avertissement

Ce FCP est issu de la fusion-absorption de deux FCP à vocation obligations et autres titres de créances libellés en euros, en janvier 2007. L'historique affiché ci-dessus correspond au FCP Atlantique Obli Dynamique, FCP absorbant. Pour tout renseignement concernant cette opération, s'adresser aux commercialisateurs.

La période **A** du graphique ci-contre correspond à la période antérieure à cette fusion et à l'historique du FCP Atlantique Obli Dynamique. La période **B** correspond à la période ultérieure.

La responsabilité de PORTZAMPARC Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

PORTZAMPARC Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 décembre 2015.

Politique de rémunération : Portzamparc Gestion est dotée d'une Politique de rémunération qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion.

Le conseil d'administration de Portzamparc Gestion est l'organe de gouvernance en matière de rémunération.

Plus d'informations sur la Politique de rémunération de Portzamparc Gestion sont disponibles sur : www.portzamparc.fr